



Mairie Tréfléz : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
 www.mairie-treflez.fr

PERMANENCE DES ELUS

Contactez la mairie au 02.98.61.45.72

Mme Le Maire :

Anne BESCOND, reçoit sur rendez-vous : Le vendredi de 17 h à 18 h 30.

Adjointe aux affaires sociales :

Sarah OULIVET reçoit uniquement sur rendez-vous le mercredi matin.

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES

(soins domicile et cabinet sur rdv)
 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven :

02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

ALDS - Aide et Soins à Domicile Parc d'Activité de Kerhall - 29233 CLEDER Tél : 02-98-69-49-60
 Mail : contact@alds.una29.fr www.alds.bzh

Gendarmerie

Brigade de Plouescat :

ouverte lundi, mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h.
 02.98.69.60.07

Brigade de Plouzévédé :

mercredi et vendredi de 14h à 18h

Brigade de St Pol de Léon :

ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h

Conciliateur de justice :

M. Grondin, 6, allée du Poan Ben, CS 37908, 29679 MORLAIX CEDEX Tel 07 85 72 22 23, grondinconciliateurdejustice@gmail.com, permanence à la Mairie de Plouescat, le 3ème jeudi du mois, de 8 h 30 à 12 h.

PRESSE LOCALE

Correspondant Télégramme

Marie CORFA 06 64 26 77 46
mcorfa.letelegramme@gmail.com

DECHETTERIE

HORAIRES D'ETE

>Kergoal (Cléder)

Tel : 02 98 19 54 67.

Du mardi au samedi de **8h45 à 12h et 13h30 à 18h.**

Lundi de 13h30 à 18h

>Ruléa (Lanhouarneau)

Tel 02 98 61 32 57.

le mercredi et le samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h

N° service Déchets : 0 800 220 574

**KELEIER TRELEZ
 NOUVELLES DE TREFLEZ
 20 août 2020
 N° 1935**

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de **9 h à 12 h du lundi au samedi.**

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de **9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.**

FIBRE OPTIQUE

Pour préparer le déploiement imminent de la fibre optique sur notre commune, il y a lieu **aux propriétaires ou locataires riverains de lignes téléphoniques de procéder à un élagage** des arbres comme suit :

- Dégager la végétation sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre des lignes et sur une hauteur de 50 cm au dessus du câble.

Ces travaux doivent impérativement être effectués **pour fin septembre** pour que la société prestataire puisse réaliser leur aigüillage.

Dans le cas contraire, où les lignes ne seraient pas rendues accessibles, la société irait faire des travaux dans une autre commune, et nous ne serions desservis que dans un délai inconnu.

Les personnes qui rencontrent des difficultés pour faire élaguer leurs haies ou leurs arbres en vue du passage de la fibre optique peuvent prendre attache dès aujourd'hui avec M. Jean NEZOU, adjoint aux travaux (02 98 61 45 72), afin qu'une solution soit trouvée d'ici le 15 septembre prochain

RAPPELS

INTERDICTION DES CHIENS ET DES CHEVAUX SUR LES PLAGES

L'Arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 interdit l'accès des chevaux et des chiens, même tenus en laisse, aux plages du Finistère : du 1er juin au 30 septembre de chaque année.



DESTRUCTION DES CHARDONS DES CHAMPS ET DU SÉNEÇON DE JACOBÉE

Les propriétaires, fermiers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction **des chardons des champs** et **du séneçon de jacobée** dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. Arrêté préfectoral n°2010-1019.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R363 du Code Rural.

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, les sous-préfets, **les maires du département**, le directeur départemental des polices urbains du Finistère, le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés de l'exécution de cet arrêté.



FEUX D'ARTIFICES à proximité des bois, landes et plantations

L'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2014155-0001 du 4 juin 2014 dispose que les feux d'artifices et les fumigènes utilisés à moins de 200 mètres des bois et landes sont soumis à autorisation du Maire. Ces feux ne peuvent être autorisés que s'ils ne mettent pas en danger la sécurité des biens et des personnes.

Tout feu d'artifice soumis à déclaration doit être signalé à la direction de l'aviation civile de Brest-Guipavas.

L'arrêté préfectoral rappelle par ailleurs que les contrevenants éventuels sont susceptibles de se voir infliger une amende d'un montant de 135 euros et, en cas d'incendie provoqué des suites de ce feu d'artifice, les peines prévues par le code pénal.

INFOS COMMERCANTS**> Bar Ar Menez 02.98.61.42.83****Horaires du mois d'Août****Mardi, mercredi et jeudi** : 9h - 13h et 16h30 - 20h30 **Vendredi et samedi** : 9h - 13h et 16h30 - 22h **Dimanche** 10h30 - 14h et 16h30 - 22h**> La Supérette 02.98.61.70.51**

Du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 19h15.

**La supérette sera fermée du 29 août au 2 septembre inclus****> Le Salon 02 98 79 71 68****Mardi, mercredi, jeudi** : 9h-12h / 13h30- 18h **Vendredi** : 9h-18h30 **Samedi** : 8h30-17h

Tout est en œuvre pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions avec les gestes barrières qui s'imposent.

> DEP'ANN COUTURE 9 rue de MesmeillanCommandes **UNIQUEMENT sur RDV**. Du mardi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h. **06 47 87 71 30 ou 02 98 78 21 84****> BIBLIOTHEQUE 02.98.61.68.90****Samedi** : 11h à 12h et 13h30 à 15h **Dimanche** : 10h30 à 12h.**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES COMMERCES ET LIEUX CLOS****MARCHÉ DU MARDI SOIR****Commerçants présents à partir de 17h le mardi soir****> La ferme "Plein le Boutoc" de Tréfléz 07 70 01 94 53**Camille et Raphaël proposent leurs légumes produits en agriculture biologique sur la place du bourg, **de 17h30 à 19h30, le mardi.****> Les Ruchers du Léon**

Producteur de miel à Plounevez-Lochrist. Présent à partir de 17h

> Régis Pizzas : 06.09.74.27.94

Absent le 25 août.

> Les p'tites graines

Christelle vous propose, dans son épicerie ambulante, bio et équitable, plus de 180 produits du quotidien (pâtes, riz, légumineuses, épices, cosmétiques, produits d'entretien)

La place du Général De Gaulle est sécurisée à partir de 14h, pour le temps du marché hebdomadaire. Un arrêté municipal du 17 juillet 2020 a été pris afin de réglementer le sens de circulation et le stationnement.**Les distanciations doivent être respectées et le port du masque fortement recommandé.****ANNONCES EXTÉRIEURES****MALLE AUX VÊTEMENTS A CLEDER 06.38.64.63.26**

La malle aux vêtements du Secours Catholique rouvrira le samedi 22 août de 9h30 à 11h30 à l'étage de l'Espace Glenmor, dans le respect des règles sanitaires : port du masque, gel hydroalcoolique à l'entrée, distanciation physique, sens de circulation.

Grand choix de vêtements d'occasion de 0 à 14 ans, ainsi que des chaussures. Matériel bébé : poussette, chaise haute, coque, transat, petit vélo, siège vélo.

La Malle est ouverte à tous, sans condition de ressources.

ECOLE DE MUSIQUE COTE DES LEGENDES**Arts du cirque à Lesneven :**

pour les enfants de 3/4 ans, atelier parents/enfants ; pour les enfants dès 5 ans, atelier d'éveil ; pour les enfants dès 8 ans, atelier d'initiation

Danse contemporaine à Saint-Frégant :

pour les enfants dès 4 ans, atelier d'éveil; pour les enfants dès 6 ans, atelier d'initiation

Découverte musicale à Lesneven :

Pour les enfants de 3 ans, atelier parents/enfants; pour les enfants de 4 ans, atelier d'éveil; pour les enfants de 6 ans, atelier d'initiation musicale; pour les enfants de 7 ans, apprentissage individuel instrumental, chorale "les petits korrigans"

Renseignements : EPCC Ecole de musique 06 77 97 07 89

PLOUNEVEZ LOCHRIST

* Le cabinet du Dr GUILLOU sera fermé du 7 septembre au 19 septembre 2020.

* La boulangerie sera fermée pour congés du lundi 17 août au lundi 7 septembre inclus.

CLIC INFO - LE FOLGOËT

Porte ouverte et inscriptions au club informatique se feront le samedi 5 septembre 2020 au local du club situé ZA de Kerduff 29260 le Folgoët de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 18 H

L'assemblée générale aura lieu le 18 septembre 2020 au siège du club dans le respect des normes sanitaires

ENQUÊTE PUBLIQUE**BREIZH COP****Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)****Exprimez-vous**du **18 août 2020**au **18 septembre 2020** ↙**Pour tous renseignements** (dossier, lieux, permanences, e-registre...) bretagne.bzh/enquetepublique-sraddetMail : enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh**Hôtel de Région**
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7Participez à la réunion d'information et d'échanges en ligne
Le **10 septembre de 18h30 à 20h30****EMPLOI**

Je vous propose de repasser votre linge à mon domicile, maison non fumeur, pièce dédiée au linge, service rapide et soigné. Règlement en CESU accepté (déductible de vos impôts) 07-67-65-01-79

KELEIERDépôt des annonces **avant le mercredi midi par mail à keleier.mairietreflez@outlook.fr**

Le keleier est à votre disposition, en Mairie, au bar Ar Menez, au Malibu, à la Supérette et sous le porche de l'église.